



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2024 conformément aux articles L2121-10 et 14 du CGCT s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Franck FLOQUET, le maire.

Nom	Qualité	Présence	Procuration
Ana Paula BOURLIER	Conseillère	X	
Sylvie BOUVET	Conseillère	X	
Xavier DAMOISEAU	Conseiller	X	
Urielle FLEURY	Conseillère	X	
Franck FLOQUET	Maire	X	
Gille de GALARD	Conseiller	X	Mme Aurélie LEPROUX
Valérie GOURDIN	4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
François GUIBERT	2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Aurélie LEPROUX	Conseillère	X	
Philippe PINHEIRO	Conseiller	X	M. Franck FLOQUET, maire
Philippe SERY	Conseiller	X	
Mickaël SOUTY	3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Arnaud TALLET	Conseiller	X	
Pierre TARANNE	1 <sup>er</sup> adjoint	X	

Présence de Mme Virginie LAPIERRE, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT à l'élection de la secrétaire de séance. Mme Ana Paula BOURLIER est désignée pour remplir cette fonction.

### Monsieur le Maire :

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y-a-t-il des remarques ?

Mme Valérie GOURDIN fait remarquer qu'à la fin du procès-verbal, il y a une erreur technique : « Repas de restaurant scolaire » ne se trouve pas au bon paragraphe.

Cela sera corrigé.

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 février au vote, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adhésion à l'espace conseil énergie climat du Pays du Mans
- Adhésion à la convention d'investissements durables du département
- Finalisation achat bâtiment et parcelle
- Révision des tarifs communaux
- Numérotation pour adressage parcelle C 789
- Validation changement des huisseries de certains bâtiments communaux
- Adhésion au Centre Larès
- Subvention aux associations

### **Questions diverses**

Informations arrêt travail personnel communal  
Réunion publique pour projet comice

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce que le point abordant la numérotation pour donner une adresse à la parcelle C 789 est retiré puisqu'après vérification auprès du service instructeur en matière d'urbanisme, il n'est pas admis d'installer une tiny house en zone naturelle. Il sera donc indiqué au propriétaire de la parcelle qu'il n'est pas possible de lui fournir une adresse puisque son installation ne serait pas conforme au PLUi.

2

### **1<sup>ère</sup> question : adhésion à l'espace conseil énergie climat du Pays du Mans**

M. le Maire explique que le Pays du Mans se propose d'accompagner les communes pour les aider à économiser l'énergie, favoriser les nouveaux modes de construction et passer aux énergies renouvelables, les aider au financement de leurs projets de rénovations énergétiques, de les sensibiliser et les former aux usages, et enfin d'échanger sous réserve d'une adhésion par délibération à l'Espace Conseil Energie Climat via le versement d'une cotisation de 1.40 € / habitant/an. Cette adhésion aurait une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire dit qu'il est proposé au Conseil de

VALIDER l'adhésion de la Commune à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

APPROUVER l'ensemble des conditions susvisées sachant que l'appel à cotisation 2024 se fera pour une année complète,

AUTORISER le maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et tous documents se rapportant à cette affaire

PV réunion de conseil du 11 mars 2024

### Débat :

M. Pierre TARANNE fait remarquer que le service proposé par le Pays du Mans ne concerne pas l'analyse et que la subvention « Fonds chêne » peut être mobilisée individuellement et que l'accompagnement est gratuit et que sur 4 ans, cela représente une dépense importante et il y a lieu de s'interroger sur un retour sur investissement en économie d'énergie à même hauteur.

**Monsieur le Maire décide de porter cette question au vote.**

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays du Mans,

Vu la délibération n 20231218\_5 du 18 décembre 2023 décidant de la création d'un espace Conseil Energie Climat (EC\*),

Conformément au Code Générale des Collectivités Locales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

DECIDE de rejeter l'adhésion de la Commune, à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à 11voix et 2 abstentions ( S. BOUVET et A. TALLET)

M. Xavier DAMOISEAU abs.

### 2<sup>ème</sup> question : Adhésion à la convention d'investissements durables du département

Afin d'accompagner les mesures proposées au titre du plan de relance, le Département met en place une équipe de développeurs territoriaux chargés de coordonner l'ensemble des services et opérateurs à financement départemental, de renforcer l'écoute et l'accompagnement des acteurs des territoires. La convention a pour objectif de définir les modalités de la participation du Département au financement des projets d'investissement du Territoire.

3

### Débat :

M. TARANNE explique que le département a mis en place une deuxième dotation. La première avait aidé à financer la rénovation de l'ancienne mairie. La signature de cette convention permettrait d'obtenir une aide dans le cadre des investissements durables pour notre projet d'aménagement du bourg. Le montant pour notre commune serait de 24 600€. Il souligne que cette aide est cumulable avec les autres aides (DETR, Département...)

**Monsieur le Maire décide de porter cette question au vote.**

L'assemblée, à main levée, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention d'investissements durables avec le département.

M. Xavier DAMOISEAU abs.

### 3<sup>ème</sup> question : achat bâtiment et parcelle

La délibération prise lors de la réunion de conseil du 4 septembre 2023 valide l'achat du bâtiment et de la parcelle B736 qui fait l'angle de la rue Principale avec la rue de Lombron, mais un bornage avait été fait pour diviser la parcelle.

PV réunion de conseil du 11 mars 2024

Il faut donc que la délibération comporte le numéro de la parcelle concernée par l'achat : A1303 pour une superficie de 05a31ca (voir document en annexe).

Adoptée 13 pour  
M. Xavier DAMOISEAU abs.

#### 4<sup>ème</sup> question : tarifs communaux

Il s'agit de fixer les nouveaux tarifs des services communaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

Restoria a augmenté ses tarifs de 9.28% entre janvier 2023 et janvier 2024.

M. TARANNE propose un tarif de 4.40€ pour le tarif régulier, ce qui correspond à 6.8%.

#### Débat :

Mme GOURDIN trouve que c'est une grosse augmentation pour les familles

M. TARANNE dit que cela représente 5€ de plus par mois et par enfant.

Mme FLEURY trouve, elle aussi, que cela fait beaucoup.

M. SOUTY est pour une augmentation mais pas d'autant.

M. TALLET qui est, lui aussi interrogé, répond qu'il ne se prononcera plus, il vient aux réunions, il vote et c'est tout.

Mme BOUVET dit que c'est trop cher pour ce que c'est.

Mme GOURDIN rappelle que les agents qui mangent également à la cantine trouvent que la nourriture est plutôt bonne. Elle ajoute également que suite à la réunion des agents, deux nouvelles mesures vont être prises pour sensibiliser les enfants sur le partage et sur le gaspillage.

Tous les jours, un responsable de table servira ses camarades, à charge pour lui de les convaincre de goûter les plats et de répartir équitablement la nourriture. A la fin du repas, il sera également chargé de peser les déchets alimentaires produits à sa table. L'objectif, évidemment, est que les enfants aient envie de faire le moins de déchets possible.

M. GUIBERT dit que cela représente une grosse augmentation mais comme on se prend 10% par le prestataire, sans tout répercuter, il faut quand même augmenter les tarifs.

Mme BOURLIER demande combien coûte un repas complet (avec les charges de personnel, d'énergie etc...)

M. TARANNE dit que le calcul n'a pas été fait mais qu'en gros, cela représente le double du prix demandé aux familles.

M. le Maire rappelle que Restoria, selon la convention, peut réviser ses tarifs tous les deux mois...

Mme LEPROUX dit qu'on comprend mieux la volonté d'une telle augmentation quand on sait que le prestataire peut appliquer une hausse tous les deux mois.

M. DAMOISEAU arrive (18h55) , il fait remarquer que ce n'est pas logique de justifier une augmentation à 6.8% par une augmentation à 10% de notre prestataire. Il dit être pour une augmentation globale.

**Monsieur le Maire décide de porter cette question au vote.**

1<sup>er</sup> vote :

- Pour une augmentation de 9.8% : 2 voix pour (M. DAMOISEAU et M. SERY)
- Pour une augmentation de 6.8% : 4 voix pour (M. GUIBERT, M. FLOQUET , M. PINHEIRO, M. TARANNE)
- Pour une augmentation de 4% : 4 voix pour (Mme GOURDIN, Mme BOURLIER, Mme BOUVET , M. SOUTY)
- 4 abstentions (M. TALLET, M. de GALARD, Mme LEPROUX, Mme FLEURY)

2<sup>ème</sup> vote :

- Pour une augmentation de 6.8% : 6 voix pour (M. DAMOISEAU, M. SERY. GUIBERT, M. FLOQUET, M. PINHEIRO, M. TARANNE)
- Pour une augmentation de 4% : 5 voix pour (Mme GOURDIN, Mme BOURLIER, Mme BOUVET, M. SOUTY, M. TALLET)
- 3 abstentions ( M. de GALARD, Mme LEPROUX, Mme FLEURY)

Le même pourcentage d'augmentation est donc appliqué à tous les tarifs du restaurant scolaire :

	2023	2024
Cantine scolaire		
Tarif régulier	4.12€	4.40€
Tarif occasionnel	4.81€	5.14€
Tarif adulte	6.79€	7.25€
Tarif PAI	1.14€	1.22€

Pour l'assainissement, M. TARANNE explique qu'au moment où la commune est passée en convention d'assistance technique, les tarifs étaient à 2.48€ HT du m3 et la part fixe à 80.64€ HT par an.

Mais le CGC nous a dit que nous n'avions pas le droit d'appliquer le montant de la TVA à 10%.

En conséquence, nous devons répercuter sur ces tarifs cette TVA qui nous a été facturée par Veolia mais que nous ne pouvons pas appliquer aux 128 abonnés de l'assainissement collectif.

Par ailleurs, la convention d'assistance technique a fait l'objet d'une augmentation de 1.2% qu'il conviendrait de répercuter également.

M. le Maire propose une augmentation de 15% ce qui passerait les tarifs à 2.85€ et 92.74€ pour la part fixe annuelle.

**Monsieur le Maire décide de porter cette question au vote.**

Adoptée 13 voix pour et 1 abstention (M. TALLET)

PV réunion de conseil du 11 mars 2024

Pour la suite des tarifs communaux, M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation.

Tarifs cimetièrre : 13 voix pour, 1 abstention (M. TALLET)

Tarifs tables et bancs : 13 voix pour, 1 abstention (M. TALLET)

Tarifs location salles : 12voix pour, 1 voix contre (Mme. BOUVET), 1 abstention (M. TALLET)

Tarifs location scène : 12 voix pour, 2 abstentions (Mme GOURDIN, M. TALLET)

M. SOUTY remarque qu'on perd de l'argent avec cette scène car elle n'est pas louée mais il faut en payer la vérification.

Cimetière		
Concession 30 ans	500€	500€
Concession 10 ans (enfants)	200€	200€
Renouvellement concession 30 ans	500€	500€
Colombarium 15 ans	810€	810€
Cavurne 15 ans	300€	300€
Tables et bancs		
Table neuve	3€	3€
Banc neuf	1€	1€
Ensemble 1 table 2 bancs	5€	5€
Table ancien modèle	3€	3€
Banc ancien modèle	0.75€	0.75€
Ensemble 1 table 2 bancs anciens modèles	4.50€	4.50€
Salles		
Salle du conseil	100€	100€
Salle du conseil + chauffage	110€	110€
Salle des associations	50€	50€
Salle des associations + chauffage	55€	55€
Scène		
Scène/ week-end (du samedi au dimanche)	100€	100€
Scène/ scène (du lundi au vendredi)	250€	250e

6

6<sup>ème</sup> question validation changement des huisseries des logements communaux.

Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises. Ces devis comprennent la fourniture et la pose de menuiseries et / ou fermetures en PVC, renforcement en acier galvanisé intégral, poignées et accessoires blanc ou ton acier, double vitrage à isolation thermique renforcée (avec option moteur solaire pour les volets du logement 2 impasse de la poste)

2	FORP	ART et FENETRES
Logement 2 impasse de la poste	14 366€ HT	17 732.13€ HT
Logement 9 rue principale	5 456€ HT	6 618.47€HT

**Monsieur le Maire décide de porter cette question au vote.**

[Adoption des devis fournis par l'entreprise FORP à 13 voix pour et 1 abstention \(M. TALLET\)](#)

7<sup>ème</sup> question : adhésion Centre Larès

M. le Maire annonce que l'appel à cotisation du Centre Larès a été reçu : 9€ / habitant.

Mme GOURDIN présente l'enquête qu'elle a effectuée auprès des 21 autres communes de la communauté de communes. Elle fait remarquer que la moitié des communes adhère. Elle a posé des questions pour connaître le fonctionnement des autres communes qui n'adhèrent pas afin de savoir comment et si elles réussissent à offrir un tel panel de prestations à leurs administrés.

Elle rappelle que le Centre Larès c'est de l'accueil, de l'écoute, la parentalité, le multi accueil avec deux crèches, les permanences, les activités de loisirs, l'épicerie solidaire...

Elle prévient que si la commune n'adhère plus, toutes les prestations pour lesquelles les membres du Centre Larès se déplaçaient dans la commune n'existeront plus. Cela veut dire que la personne de France Service ne viendra plus à la mairie et pour toutes les activités, les familles devront donner une cotisation de 30€ au lieu des 8€ actuellement demandés.

7

**Débat :**

Mme BOURLIER propose de donner les 22€ de différence aux familles qui en feront la demande, si la commune n'adhère plus.

M. SERY dit qu'on ne paie que pour une ou deux familles bénéficiaires

Mme GOURDIN insiste pour dire que le Centre Larès c'est de la solidarité.

Mme LEPROUX dit qu'il faudrait plus de communication pour informer les gens sur tout ce que propose le Centre Larès afin qu'on puisse se dire qu'on paie pour que les familles en profitent.

Mme BOUVET dit qu'elle comprend qu'il faut être solidaire mais que ça fait quand même cher pour deux familles.

Mme GOURDIN répond que seules deux familles bénéficient de l'épicerie solidaire mais bien plus profitent du reste.

Mme BOURLIER dit qu'effectivement, cela fait cher mais qu'il faut être capable alors de proposer une alternative.

M. TARANNE dit qu'on en est tout à fait capables, en budgétant pour de l'alimentaire.

M. le Maire dit qu'il y a les Restos du cœur à Bonnétable.

Mme GOURDIN dit que tout le monde n'a pas envie d'aller au Restos du cœur et qu'avec l'épicerie, la démarche est différente puisque les bénéficiaires participent.

M. GUIBERT dit qu'il est pour la solidarité mais que ça fait trop cher pour le peu de famille qui utilisent Larès.

Mme FLEURY remarque qu'il va falloir des bénévoles si la commune n'adhère plus, pour s'occuper du CCAS, qui va le faire ?

M. DAMOISEAU dit que ce qu'a présenté Mme GOURDIN est très bien et ce qui l'embête c'est qu'on cherche à faire des économies sur ce genre de choses.

M. SEREY dit qu'il ne sait pas à quoi ont servi les 8000€, si encore ça payait la cantine pour les enfants de la commune...

M. GUIBERT demande si on a les moyens, les compétences et les gens pour le faire ?

M. DAMOISEAU ne comprend pas pourquoi on va continuer à contribuer financièrement à Amicie mais pas à Larès.

Mme GOURDIN dit que c'est plus facile aux habitants d'aller au Centre Larès demander de l'aide que de venir au secrétariat de mairie où il y a un manque de confidentialité.

M. SEREY dit qu'il n'aime pas ce principe de calcul du montant de l'adhésion par rapport au nombre d'habitants.

**M. le Maire propose de clore le débat et de procéder au vote, il demande au conseil s'il est d'accord de voter pour jusqu'à la fin du mandat.**

En faveur de l'adhésion au Centre Larès : 10 voix pour

Contre : 2 voix (M. TARANNE, M.SEREY)

Abstentions : 2 M. GUIBERT et M. SOUTY

8<sup>ème</sup> question : subvention aux associations

Il est proposé de voter une enveloppe de 1 500€ pour régler les subventions aux associations car toutes les demandes ne sont pas encore parvenues et il faudrait tout de même les prévoir au budget.

1 abstention : M. TALLET

13 voix pour

DIVERS

Information sur le remplacement de l'agent en arrêt de travail

Un agent de la pause méridienne est en arrêt de travail depuis le début de l'année et a été de nouveau arrêté jusqu'au 31 mai. C'est l'agent technique à temps partiel qui remplace.

Réunion pour le Comice agricole

PV réunion de conseil du 11 mars 2024

Merci à ceux qui ont distribué les flyers dans les boîtes aux lettres et merci à ceux qui pourront être présents.

Fin de la réunion de conseil : 21h06

Prochaine réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Le Maire, Franck FLOQUET Ana Paula BOURLIER, conseillère Virginie LAPIERRE, adjoint adm ppal 2cl



